



# VAE

- Salariés du secteur public

## Qu'est ce qu'une VAE ?

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation. Comment ? Tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses expériences par une certification (diplôme, titre professionnel...). Peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

### Les 3 grandes étapes

- 1 Inscription à la réunion d'information : <https://vae.education.gouv.fr/academie/16>
- 2 Rédaction du Livret 2 avec nos AAP. Accompagnement méthodologique individuel, ateliers collectifs et/ou formatifs.
- 3 Entretien avec un jury de professionnels et/ou de formateurs qui délivre la certification.

 Un AAP c'est quoi ?



### Architecte Accompagnateur de Parcours

Il apporte une aide technique, méthodologique et motivationnelle au candidat.  
Il offre un accompagnement personnalisé tout au long du parcours du candidat à la VAE

### POINTS FORTS

- Expert de Filière Sociale
- École reconnue dispensant le Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé et Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
- Possibilité de visio



Label Qualiopi VAE



12 mois  
d'accompagnement



Différentes modalités de  
financement

## ACCOMPAGNEMENT

- 1 Identification des compétences** issues de vos expériences en fonction de votre projet.
- 2 Définition des besoins en accompagnement individuel ou collectif**, module de formation et périodes d'immersion éventuelles.
- 3 Suivi régulier** pour aider à la rédaction du Livret 2, puis pour préparer à la présentation devant le jury.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Entretien devant un jury de professionnels et/ou de formateurs (ou enseignants), respectivement spécialistes du métier concerné et du diplôme visé, suite au dépôt du dossier de validation.

**Objectif** : vérifier que les compétences acquises par le candidat au cours de ses expériences, correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme.

**3 possibilités** : obtention complète ou partielle du diplôme ou non obtention.

### Lieux de formations

- Toulouse
- Montauban
- Mane
- Toute la France (en visio)

## LE PARCOURS VAE

- 24 h d'accompagnement sur 1 an maximum



## FINANCEMENT

Suite à la recevabilité, élaboration d'un devis qui peut être soumis à financement.  
Plus d'informations avec le DAVA

### Dispense

Certains diplômes vous permettront de valider automatiquement des blocs de compétences

**Vous êtes en situation de handicap ? Cette formation s'adapte à vos besoins !**



Contactez le référent handicap ci-dessous.



## CONTACTS / INSCRIPTION

RÉFÉRENT VAE



[vae@erasme.fr](mailto:vae@erasme.fr)

RÉFÉRENT  
HANDICAP



Emmanuelle TOUHAMI



[referenthandicap@erasme.fr](mailto:referenthandicap@erasme.fr)

Notre site internet :



[www.erasme.fr](http://www.erasme.fr)